

## RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT

Renvoyer impérativement le projet de stand **avant le 15 janvier 2022** pour approbation à : **Strasbourg Evénements - Salon égest - Place de Bordeaux - FR 67082 STRASBOURG Cedex**

**Cloisons de séparation** : non fournies pour les stands nus.

**Hauteur des stands** : **LES STANDS À ÉTAGE SONT SOUMIS À ÉTUDE ET ACCORD DE L'ORGANISATEUR.**

La hauteur maximale - hors tout de l'ensemble de la construction du stand - est fixée à **4,50 m**.

Pour les stands ouverts sur un ou plusieurs côtés, toute construction dépassant la hauteur de 2,50 m devra être conçue de manière à ne pas gêner le ou les stands voisins. En mitoyenneté, le dos des structures dépassant 2,50 m de haut doit impérativement être propre, uni, et sans signalétique.

**Ouverture des stands** : tous les stands devront être largement ouverts et toute décoration particulière devra être conçue de façon à **permettre une grande visibilité à travers les stands**. Toutes les structures en bord d'allée ne peuvent être cloisonnées que sur 1/3 de la longueur de chaque face.

**Stands en îlot, ouverts sur 4 faces** : ces derniers ne peuvent en aucun cas être cloisonnés en pourtour. Seules sont autorisées les cloisons centrales sur la base de la limite de stand en pourtour  $\leq 1/3$  de la longueur et  $\leq 2/3$  avec retrait minimum de 0,5 m.

**Signalisation - Elingues** : la signalisation doit être en retrait de 1 m par rapport aux cloisons mitoyennes.

**Hauteur maximum** : **4,50 m**

Signalisation en hauteur par élingage : demandez votre devis au service exposants.

**Plans et aménagements des surfaces** : afin d'éviter tout litige, il est demandé aux exposants ou à leurs commettants de soumettre à **Strasbourg Evénement, avant le 15 janvier 2022, un projet d'aménagement du stand composé des éléments suivants** :

- les plans avec vue de dessus, avec mention de l'échelle et les indications de retrait par rapport aux mitoyennetés ;
- les coupes avec mention de l'échelle et les précisions des hauteurs de cloisonnement et des bandeaux et signaux ;
- les certificats de conformité aux réglementations (attention, les certificats d'origine étrangère ne peuvent pas être pris en considération) ;
- ainsi que, le cas échéant, les détails des structures devant être accrochées.

Le commissariat technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser celles qui ne seront pas conformes.

**Engagement** : après validation par Strasbourg Evénements, la réalisation devra être strictement conforme au projet approuvé. Dans le cas contraire, l'exploitation du stand non conforme sera interdite et la distribution de l'électricité et autres fluides, refusée. De même, **l'organisateur de l'exposition se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter toutes les installations susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.**

L'exposant s'engage à transmettre ce règlement ainsi que le Guide de l'exposant à ses commettants.

**AUCUN accès au montage ne sera délivré sans approbation antérieure** des plans par Strasbourg Evénements.

## VOS CONTACTS

Marie LATHOUD - Directrice de salon

+33 (0) 3 88 37 67 38 - mlathoud@strasbourg-events.com

Bérangère LAVOILLOTTE - Chef de projet

+33 (0)3 88 37 21 20 - blavoillotte@strasbourg-events.com

### SERVICE EXPOSANTS

FRANÇAIS - ENGLISH

Jean-François BURCHI +33 (0)3 88 37 21 03

exposants@strasbourg-events.com



**STRASBOURG  
EVENTS.**

Place de Bordeaux - FR 67082 Strasbourg Cedex  
Tel: +33 (0)3 88 37 67 67  
info@strasbourg-events.com

#egast  
/egastrasbourg  
@egast\_pro  
egast  
www.egast.eu

SAEML - Capital 1 460 279 €  
Siret 384 911 129 00011  
TVA FR 03 384 911 129

